

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties  
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Comité I

Etude du commerce important de *Psittacus erithacus* et des espèces de Tridacnidae

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base des projets de décisions présentés dans le document CoP14 Doc. 8.2, annexe, approuvés tel qu'amendés à la première séance du Comité I*

**Concernant *Psittacus erithacus***

***A l'adresse des Etats de l'aire de répartition de *Psittacus erithacus****

- 14.xx Les Etats de l'aire de répartition de *Psittacus erithacus* participeront à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion régionaux pour la conservation et le commerce de *Psittacus erithacus erithacus* et *P. erithacus timneh*.

***A l'adresse du Secrétariat***

- 14.xx Sous réserve de fonds extérieurs disponibles, le Secrétariat élaborera des plans de gestion régionaux pour la conservation et le commerce de *Psittacus erithacus erithacus* et de *P. erithacus timneh*, en collaboration avec les Etats de leur aire de répartition, des spécialistes, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. Les questions à traiter dans ces plans comprendront les éléments suivants:
- Elaboration de quotas d'exportation nationaux biologiquement durables en coopération avec les Etats voisins de l'aire de répartition;
  - Etablissement de normes pour émettre des avis de commerce non préjudiciables;
  - Mise à disposition de détails sur les mesures de contrôle en place ou à appliquer pour vérifier l'origine des spécimens;
  - Coopération aux études sur l'état de la population et la démographie de l'espèce et sur l'état de son habitat;
  - Coopération dans la surveillance continue à long terme;
  - Actions visant à mettre en œuvre les programmes de respect des lois pour combattre le braconnage et le commerce illicite (tant national qu'international) et présenter des rapports sur les résultats des programmes en termes de mesures de lutte contre la fraude, saisie et poursuites;
  - Accords sur des méthodologies fiables pour l'évaluation de l'état de la population et la surveillance continue de la population;

- Enquêtes sur la possibilité de créer des établissements d'élevage en captivité *in situ* pour l'espèce;
- Encouragement de la participation de tous les Etats de l'aire de répartition, des autorités de lutte contre la fraude, des pays d'importation, des spécialistes, des milieux des ONG et du secteur privé à la mise en œuvre de ces plans; et
- Examen des plans de gestion pour envisager d'y inclure d'autres espèces de psittacidés de la région.

14.xx Le Secrétariat recherchera de fonds et organisera des ateliers en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale pour aider les Etats de l'aire de répartition à élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion régionaux pour la conservation et le commerce de *Psittacus erithacus erithacus* et de *P. erithacus timneh*.

14.xx Le Secrétariat devrait identifier les cas où les exportations dépassent les quotas de façon répétée et, s'il y a lieu, vérifier les permis d'exportation délivrés pour s'assurer que les quotas ne sont pas dépassés.

#### **Concernant Tridacnidae**

##### ***A l'adresse du Secrétariat***

14.xx Le Secrétariat recherchera des fonds externes conformément à la résolution Conf. 12.2, annexe 1 paragraphe 2. a), pour permettre la tenue d'un atelier régional en 2007, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations régionales appropriées, afin de lancer la coopération régionale sur la gestion de pêcheries durables pour Tridacnidae.